



Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement

Version 2
Du 07/11/2022
L.LE BIHAN/A.BOUBCHIR
Région Aquitaine

(Art.4515-1 et suivants du Code du travail)

Opération : Déchargement

Nature : Fournitures

Type de fourniture : Matériaux divers

Type de machine :

Vérification de la VGP :

Type de matériel :

Numéro de parc :

Observations :

Entreprise de transport : Transporteur

Raison sociale : Garandean granulats Genoillac

Adresse : 5 route de Léognac

N° Tél : 06 32 85 50 29

Contact sur place :

Entreprise d'accueil

Entité : QUINTOLI

Nom de chantier : Marché à bon de commande de Gujan Mestras

Adresse :

Géolocalisation :

Contact : Florent LEGRIX / David DEBROSSE / Jean

ADRIEN / Frédéric SAMÉNEYRE

+33787842847 / +33765164623 / +33632880986 /

+33648613612

Date de l'opération :

01/01/2023-31/12/2023

Horaires de livraison ou d'ouverture du chantier

Matin : 8h00

Après-midi : 17h30

Équipement de protection individuelle du chauffeur

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants



Mission du chauffeur (transport)

Déchargement

Moyens mis à disposition pour l'opération par l'entreprise d'accueil

Engin de chantier

Modalité d'accès et de stationnement

Plan joint en annexe : Non

Se rendre aux coordonnées GPS : Non

Contacteur la personne sur place : Oui

Services accessibles

Accès aux installations : Oui

Téléphone : Oui

Moyen de secours et d'appel en cas d'accident ou incident joint en annexe : Oui

Précautions particulières

À préciser : Faire appel au Chef de Chantier (mention Entreprise d'Accueil) ayant passé la commande avant livraison.

Consignes de sécurité à respecter

Respecter les aires de chargement-déchargement ou de livraison,

Suivre les instructions du personnel du site,

Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation de l'établissement :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier,
- Vitesse limitée à 10 km/h à proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le chargement ou le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de l'agence,
- Le **fournisseur/localier** s'engage et s'assure à la bonne transmission **à son transporteur** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/localier/ entreprise de transport** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter le document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier est interdite.



Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.

Entreprise de transport

Nom : *DEGAS A. Damien*
Date : 08/03/2023

Signature **TRANSCO**
CHAMPBLANC
CS 60022 CHERVES RICHEMONT
16121 COGNAC CEDEX
Tél. : 05.45.83.24.11 - Fax : 05.45.83.11.70
Siret 312 974 751 00017

Entreprise d'accueil

Nom : BAC Damien
Date : 08/03/2023

Signature :

P

Annexe 1 : Consignes en cas d'accident



